

PLAISANCE, OUI...

Mais en toute prudence!

La criminalité maritime est présente partout, changeante, et nécessite une vigilance permanente envers des menaces variées. Pour permettre aux plaisanciers de mieux connaître ces menaces, et de les éviter au mieux, la marine française a créé le MICA Center, qui met en place la **coopération navale volontaire (CNV)**.

Gratuite et non-contraignante, cette adhésion se fait en toute confidentialité pour vous et votre navire.

Pour lancer une convention de coopération navale volontaire, vous pouvez nous contacter sur notre adresse mail ou à partir de [ce lien](mailto:MICA-MANAGER.FCT@DEF.GOUV.FR).

MICA-MANAGER.FCT@DEF.GOUV.FR

La coopération navale volontaire est un lien entre la Marine nationale et les acteurs du monde maritime. Depuis quelques années, elle vise également à établir un point de contact facile entre le monde de la plaisance et le MICA Center, point d'expertise de sûreté maritime en France.

L'adhésion à la CNV nous permet un **suivi régulier de votre bateau**, et vous permet d'obtenir des alertes, des évaluations sécuritaires hebdomadaires sur votre zone de navigation, ainsi que des évaluations particularisées en cas de besoin.

